

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 170

présenté par
M. Lenoir

ARTICLE 7

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« d'un contrat »

les mots :

« du dispositif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec les amendements précédents à l'article 1er supprimant les contrats prévus entre EDF et les fournisseurs alternatifs.